

Cet article à propos de la deuxième étape du projet sur l'AFISS peut être utilisé dans les bulletins, les actualités en ligne et les autres moyens d'information et de communication.

Collaborer pour mettre en œuvre les normes d'agrément de la FIP

Durant la deuxième étape du projet sur l'agrément de la formation interprofessionnelle en sciences de la santé (AFISS), les travaux ont porté sur l'élaboration d'un guide pour aider à intégrer des normes/standards de formation interprofessionnelle (FIP) dans les programmes d'agrément des professions de la santé.

Les six professions suivantes ont participé au projet : **la médecine, la physiothérapie, l'ergothérapie, la pharmacie, le travail social et les sciences infirmières**. Les huit organismes qui représentaient ces professions étaient les suivants : le Comité d'agrément des facultés de médecine canadiennes, le Collège des médecins de famille du Canada, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada, l'Association canadienne des ergothérapeutes, le Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie, l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières et l'Association canadienne pour la formation en travail social.

Un groupe de travail sur l'élaboration des normes a été formé pour produire un document intitulé *Guide sur les normes/standards d'agrément de la formation interprofessionnelle en sciences de la santé*. Ce guide repose sur les principes de mise en œuvre qui sont le fruit des travaux de la première étape du projet sur l'AFISS. Le *Guide* propose un langage à utiliser dans les normes d'agrément de la FIP que chaque professionnel de la santé peut adapter et donne des exemples de résultats pour aider les évaluateurs des organismes d'agrément.

Avant de produire les ressources et les outils dans leur version définitive, les organismes partenaires de l'AFISS ont renseigné et consulté des intervenants-clés, y compris des gestionnaires de centres de formation clinique, les ordres professionnels et des représentants des gouvernements puisque ces groupes jouent un rôle essentiel pour permettre aux programmes de formation d'intégrer les étudiants et les nouveaux diplômés dans des milieux de soins et services de santé centrés sur la personne. Des données scientifiques démontrent que la formation interprofessionnelle permet une pratique efficace qui, en retour, renforce le système de santé et améliore les résultats en soins et services de santéⁱ.

Même si la deuxième étape du projet est terminée, les organismes d'agrément qui participent au projet sur l'AFISS travailleront à intégrer dans leurs normes/standards d'agrément des principes communs en ce qui a trait à la FIP. Ils mettront à l'essai les normes, les réviseront et les mettront en œuvre. Pour en savoir plus, visitez le www.aiphe.ca.

ⁱ Organisation mondiale de la Santé (OMS), Framework for Action on Interprofessional Education & Collaborative Practice, 2010